



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2009
Français
Original : anglais

Dix-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1836 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2009, et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mon rapport du 19 mars 2008 (S/2008/183) et à tout objectif affiné ultérieurement. Il m'a également demandé de lui recommander, au vu de l'ampleur du progrès accompli, toute nouvelle modification des composantes militaire et de police de la MINUL qu'il jugera opportune, et de présenter dans mon rapport des hypothèses à long terme de réduction progressive et de retrait des contingents de la Mission, selon que la situation le permettra et sans compromettre la sécurité du pays. Le Conseil de sécurité a également demandé que lui soit présenté un bilan global à la fois du progrès accompli sur le plan du renforcement des capacités de la Police nationale libérienne et de ce qu'aura apporté la MINUL à la poursuite de cet objectif, et des recommandations quant aux ajustements qu'il pourrait falloir apporter à la formation des effectifs de police de la MINUL ou à son concept d'opérations. Le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 15 août 2008 (S/2008/553).

II. Événements marquants

A. Situation politique

2. La Présidente Ellen Johnson Sirleaf est parvenue le 16 janvier à mi-chemin de son mandat de six ans. Les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont continué à s'améliorer, ce qui a permis l'adoption de plusieurs projets de loi essentiels, notamment la loi sur la défense et la loi sur la Commission anticorruption. D'importants projets de loi sont toutefois encore à l'examen, en partie à cause de la suspension du Président *pro tempore* du Sénat. Le différend concernant la direction du Sénat a beaucoup pesé sur les travaux du Parlement durant le deuxième semestre 2008.

3. La Commission électorale nationale a élaboré et soumis au Parlement plusieurs amendements constitutionnels, dont l'examen a été reporté à la présente session parlementaire afin de permettre des consultations plus approfondies.



Ces amendements revêtent une importance particulière du fait que, alors que les élections de 2005 ont été menées dans le cadre de l'Accord général de paix signé à Accra, qui a suspendu certaines dispositions de la Constitution et établi des mécanismes d'arbitrage spéciaux, les élections de 2011 seront pleinement conformes à la Constitution. Il reste encore à énoncer un plan détaillé pour les préparatifs et la conduite des élections, y compris l'appui financier et technique nécessaire.

4. Les amendements à la Constitution doivent être approuvés par voie de référendum, lequel doit être mené un an au moins après l'adoption par le Parlement. Si les projets de loi présentés par la Commission électorale nationale sont adoptés, il conviendra de décider si ces textes seront soumis à référendum séparément ou feront l'objet d'une réforme constitutionnelle plus large. Le 2 février, la Présidente a constitué un groupe de travail sur la réforme constitutionnelle, conformément à une recommandation de la Commission de la gouvernance, ayant pour mandat de superviser la réforme politique et judiciaire. Cette question doit être traitée d'urgence, car le processus de réforme constitutionnelle pourrait avoir de lourdes conséquences sur les préparatifs des élections de 2011. Il conviendrait en outre de donner la priorité au renforcement des partis politiques et de revoir les règles relatives à l'inscription afin de promouvoir des programmes nationaux plus vastes. La Commission électorale nationale a présenté au Parlement un projet de loi à cet égard.

5. Bien que le Gouvernement ait lancé des initiatives de réconciliation, et qu'il soit prévu d'organiser un certain nombre d'activités pour promouvoir le dialogue à l'échelle locale, les tensions entre groupes et communautés ethniques restent préoccupantes, en particulier au vu de l'aggravation récente de certains différends concernant les terres ou les ressources naturelles. Le 13 octobre, la Commission Vérité et réconciliation a publié les conclusions de son enquête sur la cartographie des risques, dans laquelle les différends concernant la terre et les biens sont définis comme des menaces fondamentales à la paix fragile qui règne au Libéria. Le mois suivant, un différend foncier de longue date opposant deux communautés du comté de Nimba a culminé en violents affrontements, mettant en évidence l'urgence avec laquelle le Gouvernement doit régler les questions souvent connexes que sont la réforme foncière et la réconciliation. Faute d'être résolus, ces tensions et ces conflits pourraient être exploités à des fins politiques ou autres, en particulier durant la période conduisant aux élections de 2011.

6. La Commission Vérité et réconciliation a poursuivi ses auditions publiques, et le premier volume de son rapport, qui contient un aperçu des causes profondes du conflit libérien, a été envoyé au Parlement et à la Présidente en décembre 2008. Les volumes suivants devraient être publiés en 2009. Les réactions aux recommandations formulées dans le rapport, notamment la possible création d'un tribunal chargé de juger les personnes assumant les responsabilités les plus lourdes à raison de crimes graves et de violations flagrantes des droits de l'homme commises durant le conflit, pourraient constituer une menace à la sécurité qui nécessitera une étroite surveillance. Dans le même temps, il conviendrait de mettre en place des mécanismes de suivi avant la fin des travaux de la Commission Vérité et réconciliation, notamment une Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

7. Durant la période considérée, les 15 millions de dollars alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix ont entièrement servi aux projets prioritaires du Gouvernement, notamment ceux liés à la réconciliation et à la gestion des conflits.

Un bureau de la consolidation de la paix a été créé en décembre au sein du Ministère de l'intérieur, pour développer les capacités nationales et la maîtrise du processus de consolidation de la paix.

B. Situation en matière de sécurité

8. La situation d'ensemble sur le plan de la sécurité au Libéria est restée généralement stable, mais reste caractérisée par une fragilité latente, en partie due à la faiblesse des institutions nationales chargées de la sécurité. La stabilisation de la situation en matière de sécurité au Libéria dépend à la fois du niveau des risques et de la capacité nationale de gérer d'éventuelles séquelles. Des incidents continuent de se produire régulièrement, notamment des vols à main armée, des actes de justice populaire, des viols et des attaques visant des agents de la Police nationale libérienne en service. Le nombre d'incidents a fluctué au cours des derniers mois, pour s'accroître durant la période des fêtes.

9. Les tensions entre groupes ethniques ou régionaux sont souvent liées à des différends concernant l'accès aux ressources. À cet égard, le nombre élevé de jeunes au chômage ou sous-employés demeure un problème particulier, étant donné que les jeunes constituent un groupe volatile dont les auteurs de troubles peuvent se servir pour saper la stabilité.

10. Le trafic de drogues dans la sous-région reste un sujet de préoccupation. À plusieurs reprises, d'importantes quantités de marijuana ont été saisies, et il semble que la culture de marijuana au Libéria excède la consommation intérieure. Outre la criminalité liée à la drogue, en particulier les vols à main armée, le trafic de drogues présumé en direction des pays voisins donne à penser qu'il existe des réseaux transfrontières qui pourraient servir à d'autres fins, y compris au trafic d'armes légères. Les moyens limités dont disposent les autorités nationales pour contrôler les frontières maritimes et terrestres mettent le pays à la merci des réseaux internationaux de criminalité organisée.

11. En octobre, la MINUL a dû réprimer de violents troubles impliquant des ex-combattants dans les comtés de Nimba, de Grand Cape Mount et de Grand Gede, résultant de malentendus quant aux prestations de réinsertion et aux bénéficiaires prévus d'un programme destiné à faciliter le traitement des dossiers des derniers ex-combattants qui n'avaient pas bénéficié des possibilités de réinsertion. Il est en revanche encourageant de noter que la dernière phase du programme de réinsertion et de réhabilitation sera achevée d'ici à avril 2009, mettant fin à toutes les activités de désarmement, démobilisation et réintégration au Libéria. Dans le même temps, de nombreux ex-combattants restent en contact grâce à des réseaux locaux, et certains sont impliqués dans des activités économiques illégales, notamment la prospection illicite des mines et l'extraction illégale du latex.

C. Situation économique

12. Le Gouvernement a continué d'axer ses efforts sur les résultats correspondant à chacun des quatre piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir : a) la sécurité; b) la reprise économique; c) l'état de droit; et d) l'infrastructure et les services de base. Les groupes de travail associés à chaque pilier ont été chargés de surveiller de près les progrès accomplis et d'aider à surmonter les obstacles

pratiques. Au niveau macroéconomique, le Libéria devrait afficher une croissance d'environ 7 % en 2008, contre 9,5 % en 2007, en raison d'une baisse générale du cours des produits de base et de la lente croissance du secteur de la foresterie commerciale et du secteur minier. Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 871 millions de dollars des États-Unis pour 2008, le PIB par habitant s'élevant à 221 dollars des États-Unis. En raison de la hausse du prix des denrées alimentaires et du pétrole, le déficit commercial a doublé en 2008 et le taux d'inflation sur 12 mois a culminé à 22 % en octobre. Avec la forte diminution des prix à l'importation depuis octobre, le taux sur 12 mois est tombé à 9,4 % à la fin décembre, et le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre en 2009. Les recettes fiscales nationales ont augmenté de 40 % au cours du dernier exercice financier, bien que cela doive être considéré par rapport à l'objectif toujours modeste de 278 millions de dollars de recettes pour cette année. Le Gouvernement a maintenu sa politique axée sur un budget équilibré.

13. La crise économique mondiale devrait abaisser le niveau des investissements étrangers directs, des exportations et des transferts de fonds, ce qui ralentira sans doute la croissance économique. Le Libéria a pris plusieurs mesures de réforme économique, et a atteint tous les objectifs quantitatifs du programme financé par le Fonds monétaire international en juin 2008. Cependant, si le Libéria a enregistré des progrès en termes de compétitivité sur les marchés extérieurs, d'importants obstacles structurels subsistent, notamment le manque d'infrastructures, la lenteur avec laquelle les projets de réforme de la gestion des finances publiques obtiennent un appui législatif, et les capacités très limitées. Il sera également critique pour le Gouvernement d'assurer un climat transparent et prévisible propice aux investissements, en faisant appliquer les mesures anticorruption nécessaires.

14. Le Gouvernement est parvenu à atténuer les effets des prix récemment élevés des denrées alimentaires en maintenant des tarifs douaniers faibles et en assurant un approvisionnement suffisant grâce aux accords bilatéraux, et prend des mesures pour promouvoir l'agriculture commerciale. Ces efforts sont appuyés par un programme de sécurité alimentaire et de nutrition mené conjointement par le Gouvernement et l'ONU.

15. Une infestation de vers extrêmement destructeurs a touché les cultures et la végétation dans les comtés de Bong, Gbarpolu et Lofa, amenant la Présidente à déclarer un état d'urgence nationale le 26 janvier 2009. Le Gouvernement a promptement réagi afin de mettre en place des mécanismes de coordination et d'intervenir de manière adéquate, mais le Libéria dispose d'un savoir-faire technique et d'un équipement limités pour lutter contre cette infestation.

D. Situation humanitaire

16. La situation humanitaire a continué de s'améliorer, bien que les habitants des communautés isolées vivent toujours dans des conditions précaires avec un accès limité aux services de base. Le financement des activités humanitaires est sensiblement inférieur à celui des années précédentes et devrait être encore réduit en 2009 en conséquence de la situation économique mondiale. Au 31 décembre 2008, 61 % des 43,8 millions de dollars des États-Unis demandés au titre de l'appel humanitaire en faveur du Libéria avaient été versés. Cela incluait un don de 1,9 million de dollars provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU, destiné à financer la distribution d'urgence de pesticides et

d'engrais pour améliorer la récolte de 2008 afin d'atténuer l'insécurité alimentaire. Les conséquences de la hausse du prix des denrées alimentaires et du déclin économique général continuent d'être surveillées, en particulier eu égard à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

17. La vaste opération de rapatriement assisté au Libéria a pris fin à la mi-2007. Après des troubles impliquant des réfugiés libériens survenus au Ghana, au début 2008, une autre opération de retour volontaire a néanmoins été lancée en avril 2008. À la fin janvier 2009, 9 775 personnes au total avaient été rapatriées, les retours depuis le Ghana devant se poursuivre jusqu'en mars. Les partenaires humanitaires ont actualisé les plans d'urgence régionaux en prévision d'éventuels mouvements transfrontières depuis la Côte d'Ivoire et la Guinée.

E. Dimension régionale

18. La situation le long des frontières du Libéria est restée relativement calme, mais imprévisible. La mort du Président Lansana Conté en décembre 2008, et le coup d'état militaire qui a suivi en Guinée ont contribué à rendre incertaine la situation en matière de sécurité au Libéria en raison des relations transfrontières et des affinités ethniques de longue date entre les habitants des deux pays, qui avaient joué un rôle important durant le conflit civil au Libéria. La fermeture d'un poste frontière guinéen à la mi-janvier 2009, bien qu'étant un cas isolé, a mis en évidence l'imprévisibilité du climat qui règne le long de la frontière. En outre, l'annonce de l'organisation d'élections en 2009 pourrait signifier que la Côte d'Ivoire et la Guinée tiendront des élections selon les mêmes échéances.

19. Le report des élections en Côte d'Ivoire et les avancées limitées du processus ivoirien de désarmement, notamment le démantèlement des milices dans l'ouest du pays, exacerbent aussi la fragilité de la situation dans la région. Les rapports infondés des médias selon lesquels des groupes armés franchiraient la frontière depuis la Côte d'Ivoire et la Guinée se multiplient, suscitant une profonde préoccupation parmi les services de sécurité libériens et l'inquiétude parmi la population. Il est ressorti d'une évaluation menée conjointement par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la MINUL et le Programme des Nations Unies pour le développement qu'environ 1 500 à 2 000 ex-combattants libériens se trouvent encore dans l'ouest de la Côte d'Ivoire à proximité de la frontière libérienne, et doivent faire l'objet d'une étroite surveillance. La surveillance des frontières a été renforcée, notamment dans le cadre d'opérations menées conjointement avec les forces de sécurité sierra-léonaises et guinéennes, ainsi qu'avec l'ONUCI.

III. Exécution du mandat de la Mission

A. Réforme du secteur de la sécurité

Stratégie et structure de sécurité nationales

20. Une fois parachevée la stratégie nationale de sécurité, une matrice d'exécution, intégrant tous les organes de sécurité et les organes juridiques, y compris les Forces armées du Libéria et la Police nationale libérienne, a été mise au point et approuvée en tant que document d'orientation pour la réforme du secteur de la sécurité.

Au nombre des grands défis à relever, sont le manque de moyens, la dépendance à l'égard du financement par les donateurs et la nécessité d'instaurer des mécanismes de coordination de la sécurité à l'échelle des comtés. À l'échelon national, la répartition des tâches entre les institutions chargées de la sécurité présentées dans la stratégie nationale doit être concrétisée, ce qui suppose, entre autres choses, l'adoption des lois pendantes relatives au renseignement. Il faudra aussi renforcer la capacité de coordination au sein des institutions concernées.

Forces armées du Libéria

21. Les États-Unis d'Amérique continuent d'être la principale source de l'appui international destiné à la constitution des nouvelles Forces du Libéria, qui a atteint son effectif prévu de 2 000 hommes en août 2008, lorsque le dernier groupe de recrues a achevé sa formation de base. Le premier bataillon a été mis sur pied au même moment, suivi du deuxième en décembre 2008. Selon les résultats de l'évaluation du programme de préparation, qu'il est actuellement prévu d'organiser de juillet à septembre 2009 pour le premier bataillon, la formation intégrée initiale avec la MINUL pourrait commencer au cours du premier trimestre 2010. L'élaboration d'une stratégie globale de défense nationale relevant du Ministère de la défense a également déjà commencé.

22. Il faudra encore du temps, probablement plusieurs années, pour bâtir la structure de commandement et de contrôle des Forces armées du Libéria. Entre-temps, un certain nombre des postes clefs sont occupés par du personnel militaire détaché par des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, comme le montre le processus de réforme de la Police nationale libérienne, passer de la planification et de la conduite d'activités opérationnelles communes avec des partenaires internationaux à une totale indépendance en matière opérationnelle sera un défi que toutes les institutions chargées de la sécurité auront à relever, y compris les Forces armées libériennes, qui ne devraient pas parvenir à ce stade avant 2011.

23. Les soldats des Forces armées libériennes ont été impliqués dans plusieurs cas d'indiscipline et de manquement au respect de l'état de droit. Pour prévenir l'impunité au sein de la nouvelle armée, tous les cas d'indiscipline doivent être traités par les autorités nationales pertinentes, comme cela fut le cas en septembre 2008 lorsque 16 soldats ont été destitués conformément aux directives militaires pour s'être rendus coupables d'actes d'insubordination après une émeute dans leur caserne.

Police nationale libérienne

24. La réforme et le renforcement de la Police nationale libérienne ont progressé, en particulier grâce à l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal qui définit un cadre de développement intégré. Le Gouvernement, de concert avec la MINUL et d'autres partenaires internationaux, a entrepris d'énoncer un programme d'appui connexe pour faciliter l'exécution du plan. En outre, la formation et la mise en place de l'infrastructure se poursuivent, et l'exercice de validation destiné à confirmer le stade de déploiement de tous les agents de la Police nationale libérienne a été mené à bien, la présence de 3 546 agents à leur poste ayant été confirmée. Parvenir à une pleine capacité opérationnelle demeure toutefois un défi majeur. La Police nationale libérienne n'a pas encore atteint un niveau d'efficacité opérationnelle soutenue, et a

toujours besoin de l'appui des conseillers de police de la MINUL et des unités de police constituées, même pour mener des patrouilles de routine.

25. Les lourdes contraintes logistiques et opérationnelles, ainsi que l'insuffisance du financement par rapport aux dépenses opérationnelles et aux dépenses renouvelables, restent des obstacles importants. Bien que le nombre d'agents déployés ait augmenté à l'extérieur de Monrovia et que plusieurs postes de police aient été remis en état, la présence policière au-delà des capitales de comté reste limitée. Cela tient largement au manque de mobilité et à l'absentéisme parmi les membres de la Police nationale libérienne, en particulier de ceux qui abandonnent leur poste pour toucher un salaire à Monrovia. Dans la capitale, la capacité de la Police nationale libérienne d'intervenir efficacement dans de nombreuses zones à fort taux de criminalité reste également entravée par le manque de mobilité et de matériel de base pour les patrouilles.

26. Des contraintes majeures subsistent aussi quant aux compétences individuelles, en particulier les capacités en matière de gestion et les compétences spécialisées. L'accroissement des capacités de l'École de police nationale est toutefois un élément encourageant. Bien que la plupart des programmes de formation continuent de dépendre de l'appui extérieur, l'essentiel des cours est désormais dispensé par des instructeurs qualifiés de la Police nationale libérienne. Des mesures ont été prises pour garantir que le financement de l'École soit inclus dans le budget du prochain exercice.

27. Les déficiences liées aux structures de commandement et de contrôle, notamment la capacité de planifier et d'exécuter les activités opérationnelles, et la persistance des problèmes de conduite répréhensible et de discipline, font actuellement l'objet d'un examen. En outre, la capacité de la Division des normes professionnelles, au sein de la Police nationale libérienne, d'enquêter sur les plaintes et les cas de conduite répréhensible s'est considérablement accrue au cours des derniers mois. Il importe de veiller à ce que les recommandations soient mises en œuvre et à ce que les mesures disciplinaires soient appliquées.

28. Bien que de nombreux obstacles subsistent, la constitution du Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne, fort de 500 agents, a maintenant pris de l'élan après avoir souffert pendant des mois d'un déficit de financement et d'un manque de matériel. Le recrutement est lent, en particulier à cause des retards dans la mise au point définitive des mesures d'incitation destinées au personnel. Jusqu'à présent, deux promotions comptant au total 139 agents, dont une femme, ont reçu leur diplôme, et la troisième, comptant 70 agents, est actuellement en formation. Le Groupe est une composante armée et bien entraînée de la police, mais a besoin d'une expérience pratique plus grande pour être plus efficace. Il a été fait appel au Groupe à l'occasion d'opérations communes limitées organisées et menées avec l'appui consultatif de la MINUL en matière de police. À plusieurs occasions, le Groupe a arrêté des délinquants recherchés, notamment des voleurs armés et des prisonniers qui s'étaient évadés, ce que le public a favorablement accueilli. L'évaluation globale de son action est généralement positive, mais les responsables de la Police nationale libérienne et la MINUL ont recensé certains points sensibles, essentiellement liés à l'utilisation d'armes à feu, au détournement de fonds et à l'insubordination. Une attention spéciale est accordée aux incidents au cours desquels des armes à feu ont été utilisées, qui font tous l'objet d'enquêtes approfondies.

29. Au titre de l'effort engagé pour rétablir la confiance publique dans la police, des assemblées policières communautaires ont été créées dans tous les comtés pour resserrer les contacts entre la Police nationale libérienne et les communautés locales. Ces réseaux ont fourni des informations utiles aux enquêtes de police dans plusieurs cas, et semblent avoir contribué à améliorer l'image de la Police nationale libérienne dans certains comtés.

30. La MINUL continue d'appuyer la réorganisation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, notamment en remettant ses bureaux en état dans tous les comtés. Le Bureau a reçu une assistance limitée des donateurs, mais des discussions préliminaires sont en cours quant à l'appui que la MINUL pourrait éventuellement apporter à l'élaboration d'un plan stratégique. Un cadre global pourrait ainsi être créé aux fins du renforcement institutionnel du Bureau, ce qui, peut-on espérer, devrait faciliter le versement des contributions de donateurs.

B. Renforcement des institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

31. L'organisation du séminaire national sur l'état de droit, en septembre 2008, a constitué une étape majeure : pour la première fois, les trois branches du Gouvernement ont tenu un dialogue sur les questions liées à l'état de droit. Une résolution dans laquelle toutes les branches se sont engagées en faveur des efforts de coordination a été adoptée. Le pouvoir judiciaire a depuis entrepris d'énoncer un plan stratégique sur trois ans, un processus similaire étant prévu pour le Ministère de la justice au cours du premier semestre 2009. En dépit de leur importance, les résultats du séminaire ne sont qu'un premier pas en avant. Des obstacles considérables subsistent, notamment la pénurie de personnel qualifié, l'insuffisance du financement, le manque d'infrastructure et de matériel, l'incurie de l'administration et la mauvaise gestion des dossiers, la corruption et la nécessité d'une réforme de la justice.

32. La nomination de 10 procureurs de comté qualifiés a permis d'améliorer la qualité des procès, mais l'absence d'avocats commis d'office en a restreint l'effet, les procès ne pouvant être menés sans conseils de la défense. Un tiers des comtés n'ont pas d'avocats commis d'office, et dans d'autres ces avocats ont été nommés essentiellement pour servir dans les chefs-lieux; les centres de conseil juridique ne fonctionnent que dans trois comtés. L'inauguration de l'Institut de formation judiciaire en juin 2008 revêt une grande importance au regard de la pénurie de personnel qualifié, mais l'Institut n'est pas encore pleinement opérationnel, essentiellement faute de crédits budgétaires. La MINUL aide le Ministère de la justice à élaborer des mécanismes d'examen pour remédier à la mauvaise gestion des dossiers dans le système de justice pénale, qui continue de saper la confiance du public, et contribue pour un grand nombre de prisonniers à la prolongation de leur détention provisoire.

33. Le système pénitentiaire reste caractérisé par la faiblesse de ses infrastructures physiques et de son budget. Il est en outre encore fragilisé par la surpopulation massive de la plupart des établissements pénitentiaires. Au cours de la période considérée, 31 incidents d'évasion distincts ont été signalés. Le plus grave s'est produit lors de l'émeute survenue à la prison centrale de Monrovia en décembre 2008, lors de laquelle 163 prisonniers se sont évadés, dont 85 sont toujours en fuite. Le Gouvernement s'intéresse toutefois de plus en plus à ce secteur, et un projet de

plan stratégique du Bureau de l'administration pénitentiaire est actuellement à l'étude. En outre, deux nouveaux établissements pénitentiaires ont été construits et sept autres ont été remis en état. Sur les 500 agents devant être employés dans le système pénitentiaire libérien, 209 ont été formés et déployés, le recrutement des 291 autres dépendant d'un financement supplémentaire.

34. Grâce au Programme conjoint contre la violence sexuelle et sexiste, élaboré par le Gouvernement et l'ONU, un tribunal spécial a pu être mis en place pour traiter le nombre substantiel d'infractions relevant de la violence sexuelle et sexiste. C'est là un signe de la détermination du Gouvernement à lutter contre ce type de violence, mais le tribunal continue de dépendre du financement des donateurs extérieurs. Des travaux sont également en cours pour étudier les choix possibles concernant le lien entre les systèmes de justice formels et informels (traditionnels), auxquels recourt la vaste majorité des Libériens.

C. Promotion des droits de l'homme

35. Le Gouvernement est de plus en plus déterminé à s'attaquer aux problèmes liés aux droits de l'homme : il a notamment désigné un tribunal qui a la compétence exclusive en matière de viol et de violence sexuelle. La planification stratégique en vue de la réforme de l'appareil judiciaire est également considérée comme un progrès majeur vers l'amélioration de la protection institutionnelle des droits de l'homme. Cependant, la capacité générale du Gouvernement de régler les problèmes liés aux droits de l'homme reste limitée, en particulier du fait des contraintes qui existent dans les institutions judiciaires et de sécurité concernées sur lesquels le présent rapport appelle l'attention. Le fait que la population en général n'est pas sensibilisée au problème des droits de l'homme, surtout dans les zones rurales, est aussi un gros obstacle à la promotion et la protection des droits de l'homme.

36. Les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les ordalies, les meurtres rituels et les mutilations génitales féminines restent très répandues, et dans certains cas les autorités locales en ont connaissance et les encouragent. La condamnation de 14 personnes pour assassinat commis au cours d'une ordalie en novembre 2007 a été encourageante. Mais le fait que ces personnes ont été graciées en septembre 2008 par la Présidente, à la demande de la famille de la victime, des auteurs du crime, des élus du comté et des chefs et locaux et des populations qui les suivent, montre à quel point ces pratiques sont profondément ancrées dans les esprits. En outre, en raison de l'accès limité à l'éducation, aux services de santé et aux services sociaux, un large pourcentage de la population n'est toujours pas en mesure de se prévaloir de ses droits économiques et sociaux.

37. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme n'a toujours pas été créée, en partie à cause de l'adoption tardive des amendements aux dispositions de la loi qui en porte création. D'autre part, le Gouvernement a dit qu'il comptait élaborer un plan national relatif aux droits de l'homme. La Mission apportera son concours à cette entreprise, mais celle-ci n'a pas encore démarré.

D. Consolidation de l'autorité de l'État

38. La consolidation de l'autorité de l'État a un peu progressé, comme en témoignent la présence accrue de fonctionnaires dans tout le pays, la rénovation de

la majorité des bâtiments administratifs dans les comtés, et le renforcement des structures de coordination et de suivi, en particulier au niveau des comtés. La portée et l'efficacité de l'autorité de l'État sont toutefois encore limitées, surtout dans les zones isolées, en raison de la pénurie d'agents suffisamment qualifiés, des incitations peu motivantes et de l'infrastructure réduite.

39. L'Institut libérien d'administration publique et le Ministère de l'intérieur, avec le concours du projet de l'équipe d'appui aux comtés des Nations Unies, ont entrepris de former des fonctionnaires locaux, l'accent étant mis sur l'exécution des programmes de développement des comtés. La création d'un Fonds pour le développement des comtés pour financer les initiatives locales de développement est un premier pas vers la décentralisation, bien que dans certains cas la gestion de ce Fonds ait fait l'objet de nombreuses allégations de corruption, qui ont poussé le Gouvernement à demander à la Commission générale de vérification d'examiner les comptes et les procédures.

E. Gouvernance

40. Au cours de ces derniers mois, la Présidente Johnson Sirleaf a fréquemment fait valoir l'importance des réformes de la gouvernance et, en particulier, la nécessité de lutter contre la corruption, qu'elle a déclarée « ennemi public numéro un ». La Présidente a par ailleurs fait observer que la plupart des institutions publiques dont son gouvernement avait hérité reposaient sur un système de valeurs corrompu et criminel. Cette question a continué de mobiliser largement l'attention du public, des représentants du Gouvernement et de fonctionnaires aux niveaux national aussi bien que local faisant l'objet d'allégations de corruption. La corruption peut gravement compromettre les avancées faites sur le plan du développement si elle n'est pas combattue comme il se doit. Le Gouvernement, dans plusieurs cas où les faits étaient incontestables, a suspendu ou démis de leurs fonctions des fonctionnaires, y compris un superintendant de comté, des membres du personnel ministériel et de hauts responsables de la Banque centrale. Les procès de Charles Gyude Bryant, ancien Président du Gouvernement national de transition du Libéria, pour le détournement présumé de 1 million de dollars des États-Unis, et d'Edwin Snowe, ancien porte-parole de la Chambre des représentants, pour le vol présumé d'environ un million de dollars des États-Unis soustraits aux fonds publics, se poursuivent.

41. La Présidente a souligné que, sans devoir être utilisés comme prétexte pour entraver les mesures de lutte contre la corruption, les audits et les enquêtes devaient être menés conformément aux procédures établies afin de garantir le droit à une procédure régulière. Le Parlement a adopté la loi anticorruption et la Commission anticorruption a été créée, mais elle n'est pas encore pleinement opérationnelle et les projets de loi connexes restent à adopter, en particulier le Code de conduite de la fonction publique. La Commission générale d'audit a récemment présenté des rapports sur 14 institutions du secteur public et devrait procéder au début 2009 à des audits relatifs à des transactions publiques à haut risque, concernant les ministères de la santé, de l'éducation, des travaux publics et des ressources foncières, des mines et de l'industrie. À ces mesures s'est ajouté le lancement de l'Initiative de transparence des industries extractives, conçue pour assurer la transparence des revenus et du versement des redevances, et la poursuite des progrès accomplis dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Les

déficiences en matière de responsabilité, de transparence et de surveillance dans les institutions publiques sont étroitement liées au manque général de moyens et à la nécessité de procéder à une réforme d'ensemble de la fonction publique et de la gestion des finances publiques, et de les moderniser.

42. La Commission de la gouvernance a présenté au Parlement un projet de loi sur la Commission foncière afin de régler les différends relatifs à la propriété foncière. Le retard persistant dans l'adoption de cette loi est préoccupant, compte tenu de la controverse à laquelle prêtent la plupart des différends fonciers, dont bon nombre ont débouché sur des affrontements violents entre groupes et communautés antagonistes.

F. Gestion des ressources naturelles

43. Le Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley reste fonctionnel, bien que des difficultés subsistent en raison des infrastructures insuffisantes et des lacunes en matière de sécurité et d'administration dans les zones minières. La crise financière mondiale pourrait menacer l'intégrité du Système, les mineurs et les courtiers risquant d'être tentés de vendre les diamants à des acheteurs non officiels. Des progrès ont été faits quant à la mise en place d'un système de cadastre minier et à l'élaboration d'une nouvelle réglementation relative à la prospection minière, destinée à améliorer le contrôle de l'État sur les zones minières. L'ouverture de bureaux régionaux permanents de l'Office gouvernemental du diamant a été reportée, rendant difficile la surveillance des activités minières et du respect des formalités de licence. Par ailleurs, les négociations relatives à un investissement étranger de 2,6 milliards de dollars des États-Unis, devant mettre en production dans les deux années à venir le gisement de minerai de fer du comté de Bong, ont été menées à bien, et un accord a été conclu en vue de la remise en état de certaines parties du port franc de Monrovia et de la construction d'une centrale hydroélectrique. Les travaux se poursuivent sur la concession de minerai de fer du comté de Nimba, bien que l'on ait signalé des retards dus à la baisse de la demande mondiale.

44. L'Office des forêts a attribué les trois premiers contrats d'aménagement forestier, portant sur 235 876 hectares dans trois comtés, et sur une période de 25 ans. Des appels d'offres ont été lancés pour quatre autres contrats, portant sur un total de 771 390 hectares dans sept comtés. La gestion du secteur forestier se heurte encore à un certain nombre d'obstacles, qui tiennent notamment à la nécessité d'aligner les règlements forestiers sur la loi de 2006 relative à la réforme du secteur forestier national, et à l'allocation des concessions commerciales. S'agissant des droits qu'ont les communautés quant aux terres et aux ressources forestières, l'adoption d'une législation a été retardée en raison de la difficulté à trouver un équilibre entre les intérêts communautaires, environnementaux et commerciaux.

45. Le Gouvernement a fait des progrès pour ce qui est de réglementer le marché du caoutchouc afin de décourager le vol par les saigneurs illégaux, notamment en imposant un moratoire sur l'exportation de caoutchouc non traité. La capacité du Gouvernement de faire appliquer ces nouvelles mesures est toutefois limitée. Le Gouvernement a par ailleurs relancé le plan destiné à régler le cas de la plantation de caoutchouc de Sinoe, dont l'exploitation, notamment par un réseau organisé d'ex-combattants, est restée informelle. Après une période d'augmentation extraordinaire, le cours du caoutchouc a lourdement souffert de la récession

économique mondiale, ce qui a parfois contribué à de violents affrontements sur les grandes plantations, où les salaires ont été réduits et des emplois supprimés.

IV. Questions intersectorielles au sein de la Mission

A. Information

46. La MINUL a continué d'aider le Gouvernement à communiquer des messages essentiels à la population, principalement dans le cadre d'émissions radiophoniques et d'activités de sensibilisation. Ces messages visaient notamment à promouvoir la réconciliation, en particulier eu égard à l'action de la Commission Vérité et réconciliation, et à renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance, s'agissant notamment de la lutte contre la corruption et la criminalité. La MINUL s'est également attachée à améliorer l'image de la police nationale, en mettant l'accent sur le rôle que les médias doivent jouer pour promouvoir les activités de la Police nationale libérienne.

B. VIH/sida

47. Outre la formation de son personnel, la Mission a continué de collaborer avec le Gouvernement à la sensibilisation de la population en général, notamment par l'intermédiaire de la radio de la MINUL. L'équipe conjointe des Nations Unies pour le sida a contribué à la modification de la loi sur la santé publique.

C. Égalité des sexes

48. Le Gouvernement, avec l'appui du système des Nations Unies, continue d'appliquer le plan d'action national contre la violence sexiste. Le Ministère de l'égalité des sexes a mis au point le plan d'action national du Libéria en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, le Libéria a présenté son premier rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dix-sept responsables de la coordination pour l'égalité des sexes (13 femmes et 4 hommes) provenant des sections de la MINUL ont reçu une orientation pour renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du mandat de la Mission conformément à la résolution 1325 (2000).

D. Déontologie et discipline

49. La MINUL continue d'œuvrer à la mise au point de stratégies visant à prévenir, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles qui sont le fait du personnel des Nations Unies en appliquant les politiques et procédures des Nations Unies relatives aux normes de déontologie, y compris la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des sévices sexuels décidée par le Secrétaire général. Au cours de la période considérée, 14 affaires disciplinaires graves, dont 9 allégations d'exploitation et d'abus sexuels, et plus de 78 affaires mineures ont été signalées. La majorité des affaires disciplinaires

mineures portaient sur des vols présumés, dont le nombre continue d'augmenter. Le Bureau des services de contrôle interne a renvoyé l'une des affaires d'exploitation et d'abus sexuels à la Mission, tandis que huit sont pendantes.

E. Sécurité du personnel des Nations Unies

50. Des risques ont continué de peser sur la sécurité du personnel de la Mission. Ces risques, que court le personnel tant national qu'international des Nations Unies, sont liés à la criminalité, en particulier les vols à main armée, à la violence et la vindicte populaire, aux accidents de la circulation et aux problèmes de santé, y compris le paludisme. De septembre 2008 à janvier 2009, un membre de la MINUL recruté sur le plan national, cinq militaires et un policier sont décédés des suites d'une maladie, d'un accident de la circulation et du départ accidentel d'un coup de feu.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

51. Dans sa résolution 1836 (2008), le Conseil de sécurité a approuvé ma recommandation tendant à la réduction de 1 460 soldats des effectifs déployés de la composante militaire de la MINUL pendant la deuxième phase, mais a ramené la date d'achèvement de septembre 2008 à mars 2009. En conséquence, un bataillon d'infanterie a été retiré en même temps que deux postes de commandement de secteur, des observateurs militaires et divers éléments d'appui. Le 16 janvier, la Mission a été reconfigurée en deux secteurs, ce qui ramènera ses effectifs à 10 231 au 31 mars 2009. La MINUL a continué de fournir des services de sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et assure aussi le soutien administratif et logistique du Tribunal depuis que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone a pris fin le 30 septembre 2008.

Composante police

52. Au 3 février, les effectifs de la composante avaient été ramenés à 1 226 hommes, dont 471 conseillers pour les questions de police, 722 agents des unités de police constituées, 24 spécialistes des questions pénitentiaires et 9 agents d'immigration. S'agissant des deux unités de police constituées supplémentaires, autorisées par la résolution 1836 (2008), celle provenant de la Jordanie est arrivée le 29 janvier 2009, tandis que celle provenant de l'Inde est attendue pendant le premier trimestre de 2009.

VI. Recommandations

Objectifs

53. La Mission a continué de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour la réduction des effectifs, ainsi qu'il ressort de mon rapport du 19 mars 2008 (S/2008/183), en s'en servant pour hiérarchiser et surveiller les activités menées, de concert avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies au Libéria, en appui aux priorités nationales. La section III du présent rapport fait le

point sur les différents indicateurs, notamment les progrès réalisés s'agissant de doter la Police nationale et les forces armées libériennes d'une capacité opérationnelle indépendante, de renforcer les institutions chargées de l'application des lois et d'accroître la capacité des institutions libériennes aux niveaux national et local. Conformément à la résolution 1836 (2008), des objectifs affinés sont présentés en annexe I au présent rapport. Les aménagements apportés ont trait essentiellement aux indicateurs concernant les forces armées libériennes, la Police nationale libérienne et la préparation des élections de 2011. Le rétablissement effectif de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire a également été inscrit parmi les objectifs clefs.

Composante militaire

Phase 2 du retrait progressif

54. Les recommandations concernant la phase 2 du retrait progressif de la MINUL, présentée dans mon précédent rapport et approuvée ultérieurement par le Conseil de sécurité, se fondaient sur la mission d'évaluation technique conjointe effectuée sous la conduite du Département des opérations de maintien de la paix en juin 2008, qui a porté notamment sur l'analyse des principales menaces contre la paix et la stabilité et sur la capacité des institutions nationales d'y faire face. Si des progrès ont été accomplis depuis lors, ils sont restés en deçà des avancées envisagées par la mission d'évaluation technique en juin. Sur le plan régional, la situation s'est détériorée en raison du coup d'État survenu en Guinée et des retards accusés dans le processus électoral en Côte d'Ivoire. Mes recommandations concernant la réduction des effectifs se fondaient sur l'idée que des élections pacifiques seraient organisées en Côte d'Ivoire en 2008. Or, la situation en Côte d'Ivoire et en Guinée continue d'être marquée par l'incertitude.

55. S'il est vrai que la réduction des effectifs de 1 460 hommes pendant la phase 2 sera menée à terme au 31 mars, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, les mouvements et la consolidation de certains éléments de la force se poursuivront au-delà de cette date et devront s'achever pendant la saison des pluies. Pour tenir le délai de mars, la priorité, en matière de logistique, a été donnée au redéploiement des éléments de combat afin de faciliter les rapatriements. En outre, les nouveaux postes de commandement de secteur, qui ont vu le champ de leurs responsabilités s'élargir et les effectifs sous leur commandement s'accroître, doivent mettre en place des procédures et des modes de fonctionnement, en tenant compte de la composition multinationale.

Phase 3 du retrait progressif et scénarios à long terme

56. Il est prévu que la phase 3 commence en septembre 2009, après une période d'observation et de consolidation du déploiement des contingents consécutive à la fin de la phase 2 en mars. Le rythme d'exécution de la phase 3 et la mise en route ultérieure du retrait de la Mission devraient être dictés par les progrès accomplis s'agissant de l'objectif stratégique consistant à stabiliser la situation en matière de sécurité au Libéria. Les principaux facteurs déterminants en la matière seront la capacité des institutions chargées de la sécurité, en particulier la Police nationale libérienne et les forces armées libériennes, de fonctionner indépendamment de la MINUL ainsi que l'évolution de la situation dans la sous-région. L'instauration de la paix et de la stabilité à long terme au Libéria sera également fonction des progrès d'ensemble réalisés dans le pays, en particulier pour ce qui est d'assurer le

fonctionnement du régime de droit et d'offrir à l'ensemble de la population des possibilités économiques viables.

57. Malgré les améliorations apportées, les institutions nationales chargées de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne et les forces armées libériennes, sont encore loin de pouvoir voler de leurs propres ailes. Aussi, la MINUL continue-t-elle de fournir des services consultatifs et d'encadrement et de participer à la planification et à l'exécution d'activités opérationnelles conjointes. En outre, les composantes militaire et de police de la MINUL devront continuer à fournir des moyens d'appui pour faire face aux situations de crise. À mesure que les élections de 2011 approchent et que le processus politique s'intensifie, les difficultés rencontrées par les institutions nationales chargées de la sécurité s'aggraveront du fait des tensions. Au plan régional, il est probable que des élections soient programmées en Guinée et en Côte d'Ivoire pendant la phase 3 du retrait progressif de la Mission. La date prévue pour la fin des travaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été fixée à octobre 2010 et les activités nécessaires à la conclusion d'accords d'application des peines avec d'autres pays sont en cours. La Mission continuera de fournir des services de sécurité au Tribunal spécial, et des consultations seront engagées avec le Gouvernement sierra-léonais et le Tribunal pour discuter des arrangements futurs en matière de sécurité.

58. Compte tenu de ce qui précède, la MINUL estime, en guise d'évaluation préliminaire, qu'elle devra avoir, à la fin de la phase 3, une présence militaire dans chacun des 15 comtés et des soldats déployés près des lieux stratégiques, notamment Capitol Hill, le port et l'aéroport international Roberts de Monrovia, les principaux points de passage des frontières avec la Guinée et la Côte d'Ivoire, ainsi que dans d'autres zones sensibles comme la Liberian Agriculture Company et la Sinoe Rubber Plantation. Il faudrait aussi maintenir une force de réaction rapide. S'il est vrai que les capacités institutionnelles nationales ont augmenté depuis les dernières élections de 2005, cette évaluation préliminaire se fonde aussi sur l'hypothèse que la Mission serait appelée à aider les autorités nationales à organiser les élections de 2011, en leur apportant un appui substantiel en matière de logistique et de sécurité.

59. Selon le plan préliminaire fondé sur cette estimation militaire, on pourrait réduire d'environ 2 000 hommes les effectifs de la composante militaire à la fin de la phase 3, réduction qui toucherait notamment deux bataillons d'infanterie complets et d'autres éléments, ce qui ramènerait à 8 225 les effectifs de la MINUL en décembre 2010. Vu que le terrain est difficile et la saison des pluies longue au Libéria et que la MINUL est appelée à fournir une assistance pour les élections en 2011, la Mission connaît des problèmes logistiques tels qu'il lui faut maintenir des moyens d'appui suffisants et souples, y compris une unité aérienne, une unité du génie, des moyens de transport et une unité médicale. Ces moyens devraient permettre à la MINUL de continuer à s'acquitter de son mandat consistant à maintenir des conditions de sécurité stables dans tout le pays, de faire face à des éléments perturbateurs ou des troubles potentiels pendant le processus électoral et de parer à d'éventuelles répercussions en cas de détérioration de la situation dans la sous-région.

60. Ainsi qu'il ressort de mon rapport précédent, ces chiffres préliminaires devraient faire l'objet d'un examen par une mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, que le Secrétaire général dépêchera au Libéria avant la fin du mandat actuel de la MINUL. En principe, une fois achevée la phase 3 en décembre 2010, la Mission devrait maintenir ses effectifs à 8 225 hommes jusqu'à après les élections de 2011. Compte tenu de la situation

après les élections, la Mission entamerait la phase 4 et son retrait définitif. Les modalités de planification de cette phase seraient aussi mises au point par la mission d'évaluation technique.

Composante police

61. Vu les problèmes restants liés à la Police nationale, la Mission estime, à titre préliminaire, que la composante police devra maintenir ses effectifs actuels pendant la phase 3. Celle-ci continuera à apporter un appui opérationnel aux patrouilles de la Police nationale libérienne, en particulier dans les quartiers de haute criminalité, et fournira des moyens d'appui essentiels à la Police nationale lorsque celle-ci répond à des incidents de troubles civils. La Mission continuera également de fournir des conseils opérationnels, en mettant de plus en plus l'accent sur la supervision des patrouilles, le commandement des postes, la police de proximité et l'appui à l'Unité des interventions d'urgence, ainsi que des conseils techniques aux responsables de la Police nationale libérienne. Par ailleurs, elle devra prêter assistance en vue de l'application effective du plan stratégique et du programme de développement de la Police nationale libérienne, y compris les activités communautaires de la police.

62. Étant donné ce qui précède, il est prévu à titre préliminaire de ne guère réduire le nombre des conseillers pour les questions de police de la Mission et de maintenir toutes les sept unités de police constituées, vu le caractère essentiel de leur capacité d'appui, jusqu'à après les élections de 2011. L'évaluation de la capacité opérationnelle de la Police nationale libérienne et sa viabilité seront fonction des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux indicateurs présentés ci-dessus. Si des progrès suffisants sont réalisés, il serait possible de réduire de nouveau le nombre des conseillers pour les questions de police avant les élections. La mission d'évaluation technique susmentionnée examinera aussi les effectifs futurs de la composante police de la MINUL.

VII. Observations

63. Au cours de la période considérée, le Gouvernement libérien a continué de faire des progrès constants dans la réalisation des objectifs de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'obtenir des résultats dans les quatre domaines de la stratégie. Malgré la flambée des prix des denrées alimentaires et du carburant en 2008, le Gouvernement a pris des initiatives résolues qui ont permis d'en atténuer plusieurs des effets négatifs potentiels. Il s'est également attaché à progresser sur plusieurs programmes de réforme importants, notamment la lutte contre la corruption, la réforme de la gestion des finances publiques et l'élaboration de stratégies générales pour renforcer la Police nationale libérienne et le secteur du maintien de l'ordre. Cela étant, la modicité des capacités institutionnelles nationales dans tous les secteurs demeure un problème grave, et ce, d'autant que la plupart des institutions publiques, aux niveaux national et local, y compris celles chargées de la sécurité, ont dû être complètement reconstruites après le conflit. Je tiens à exhorter tous les partenaires internationaux à continuer d'appuyer le Libéria pendant cette phase cruciale, et en particulier à lui fournir une aide financière pour les activités entreprises dans le cadre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Vu la corrélation entre la paix et le développement, il importe de faire simultanément des progrès dans tous les quatre domaines, étant donné en particulier le lien potentiel existant entre le chômage élevé des jeunes et la sécurité.

64. Malgré quelques progrès, des problèmes considérables continuent de se poser pour ce qui est de réaliser les objectifs clefs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre. L'élaboration du plan stratégique de la Police nationale libérienne est un important pas en avant, celui-ci offrant un cadre général de réforme, mais le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent continuer de collaborer étroitement à sa mise en œuvre afin de porter remède aux principaux problèmes logistiques, aux besoins de formation et aux problèmes opérationnels. Il importe au plus haut point, cependant, que l'appui à la réforme de la police s'accompagne de progrès en matière de renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires. Les médias nationaux et les sondages d'opinion ne cessent d'indiquer que l'ordre public est la première source de préoccupation. Cela tient en partie au manque de confiance dans les institutions nationales chargées de la sécurité et le système de justice pénale, qui amène les populations à se faire justice, causant souvent des blessures graves, des décès ou des dégâts matériels. L'escalade de ce type de violence est aussi une importante source de préoccupation. Les efforts faits pour élaborer un plan global pour le maintien de l'ordre sont certes louables, mais il faut faire davantage pour régler les insuffisances considérables qui demeurent, en particulier la modicité des moyens dont disposent les tribunaux pour traiter les affaires. De même, la consolidation de la nouvelle armée de sorte qu'elle soit pleinement opérationnelle demeure un défi.

65. S'il est vrai que l'élaboration du premier volume du rapport de la Commission Vérité et réconciliation, portant sur les causes profondes du conflit, constitue une avancée importante, le Gouvernement et ses partenaires doivent maintenant prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations de la Commission. Des progrès ont certes été réalisés dans le processus de réconciliation mais il faut d'urgence dissiper les tensions inquiétantes qui persistent entre les groupes ethniques et régionaux.

66. Les progrès réalisés au Libéria depuis la fin du conflit, y compris la capacité des institutions nationales chargées de la sécurité et du système de maintien de l'ordre public, seront jugés à l'aune des préparatifs et de la tenue des élections présidentielle et législatives de 2011. J'invite par conséquent le Libéria et ses partenaires internationaux à élaborer, dès que possible, un plan global pour les élections, précisant notamment les besoins financiers et techniques. Il importera également de veiller à ce que les mesures préparatoires essentielles, notamment la réforme constitutionnelle, le renforcement de la Commission électorale nationale et la réforme du système des partis politiques, soient mises en œuvre par le Parlement bien à l'avance.

67. Le report des élections en Côte d'Ivoire et le récent coup d'État militaire en Guinée ont rendu encore plus imprévisible la situation dans la sous-région. Toute évolution négative de la situation en matière de sécurité dans ces pays voisins aura une incidence grave sur la situation au Libéria et sur les efforts qu'il entreprend en matière de consolidation de la paix. Je trouve toutefois encourageante l'intensification de la coopération sur les questions de sécurité au sein de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

68. Au vu des difficultés signalées plus haut, en particulier des problèmes auxquels les institutions libériennes chargées de la sécurité continuent de faire face et de l'incertitude croissante concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, je recommande qu'aucun ajustement ne soit apporté aux composantes militaire et police de la MINUL pendant la période couverte par le mandat actuel.

D'autres ajustements pourraient être apportés ultérieurement pendant la troisième phase de réduction des effectifs, à compter de septembre 2009. Toutefois, il faudra dépêcher au Libéria une mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix avant la fin du mandat actuel pour établir avec plus de précisions les modalités de la prochaine phase de réduction des effectifs de la Mission et du retrait de la Mission à terme. Cette évaluation sera fondée sur un examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés pour la réduction des effectifs, en consultation étroite avec le Gouvernement libérien et les partenaires internationaux. Je me propose de faire, à partir des conclusions de la mission d'évaluation, d'autres recommandations sur la troisième phase de réduction des effectifs de la Mission dans mon prochain rapport.

69. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement et au peuple libériens, à ma Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, et à l'ensemble du personnel militaire, de police et civil pour les progrès accomplis dans le pays au cours de la période examinée. Les progrès entrepris en vue de l'intégration des activités des organismes des Nations Unies au Libéria sont encourageants. Je tiens également à remercier tous les pays qui fournissent des contingents, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, pour la contribution et l'appui considérables qu'ils apportent à la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe I

Objectifs à atteindre lors de la phase de réduction des effectifs de la MINUL

Objectifs à atteindre

Indicateurs de progrès

Sécurité^a

Caractère opérationnel des Forces armées libériennes

Les Forces armées libériennes ont reçu leur matériel et la formation au matériel a été achevée.

Le premier bataillon des Forces armées libériennes se déclare doté de la capacité opérationnelle initiale à l'échelle des compagnies.

Le premier bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des compagnies.

Le premier bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle du bataillon.

Le premier bataillon est pleinement opérationnel.

Le deuxième bataillon des Forces armées libériennes se déclare doté de la capacité opérationnelle initiale à l'échelle des compagnies.

Le deuxième bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des compagnies.

Le deuxième bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle du bataillon.

Le deuxième bataillon est pleinement opérationnel.

Les unités d'appui au combat et les unités de prestation de services d'appui au combat sont dotées de la capacité opérationnelle initiale.

Les unités d'appui au combat et les unités de prestation de services d'appui au combat effectuent avec la MINUL une formation à l'intégration.

Les unités d'appui au combat et les unités de prestation de services d'appui au combat sont pleinement opérationnelles.

Élaboration de la stratégie de défense nationale

Caractère opérationnel de la Police nationale libérienne

Application à l'échelle nationale des consignes d'ordre opérationnel et administratif

Un organe de surveillance de la police est en place et opérationnel.

L'Unité des interventions d'urgence, constituée de 500 membres, est opérationnelle.

	Le perfectionnement des ressources humaines est validé par la délivrance de certificats d'aptitude par la Police des Nations Unies (intégrité et compétences pratiques), en collaboration avec l'Inspecteur général de la Police nationale libérienne et le Ministère de la justice. La capacité opérationnelle est renforcée grâce à l'amélioration de l'infrastructure des services de police, à l'appui logistique et à la fourniture de matériel aux commissariats pour assurer l'appui aux déploiements prolongés de la Police nationale libérienne et une capacité opérationnelle accrue. Réorganisation de l'action en matière de sécurité menée par la Police nationale libérienne, notamment grâce au renforcement de ses effectifs dans les zones à haut risque Les citoyens et les collectivités ont accès aux services de police, notamment grâce aux instances de surveillance policière de proximité installées dans tout le pays. Fonctionnement des mécanismes de suivi chargés de veiller à la mise en œuvre des principaux éléments du plan stratégique de la Police nationale libérienne L'École nationale de police est opérationnelle et dispense une formation de base, une formation spécialisée et une formation à l'encadrement.
Caractère opérationnel de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale	La stratégie et le dispositif de sécurité nationale sont élaborés et pleinement mis en œuvre. Adoption par le Parlement d'une loi portant ratification du dispositif réformé de sécurité nationale Les mécanismes de coordination de la sécurité sont opérationnels à l'échelle du pays et de chaque comté.
Accroissement de l'appui budgétaire au secteur de la sécurité	Le Gouvernement libérien accroît les crédits budgétaires annuels alloués à la réforme du secteur de la sécurité au titre du budget national.
Caractère opérationnel du contrôle et de la surveillance de la circulation transfrontière	La démobilisation du personnel non qualifié du Bureau de l'immigration et de la naturalisation est achevée. Les capacités du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sont accrues grâce au repérage et à la surveillance électronique des passagers à l'aéroport international Roberts. Des agents qualifiés sont présents aux 36 points d'entrée internationaux et les 36 postes frontière sont opérationnels.
Réinsertion des ex-combattants	Le programme de réadaptation et de réinsertion est achevé.
Rétablissement effectif de l'autorité de l'État sur tout le territoire libérien	Les autorités et institutions locales fonctionnent. Les administrations des comtés sont opérationnelles dans tout le pays.

Revitalisation économique^b

Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique

Les réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance convenues avec le Fonds monétaire international (FMI) en vertu du programme contrôlé par le personnel ou du programme qui lui fait suite sont achevées.

Les limites aux dépenses publiques sont respectées conformément aux objectifs budgétaires convenus avec le FMI.

Des procédures transparentes et fiables d'octroi des concessions (recommandées par le Comité directeur de la gouvernance économique) sont en place.

Le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est atteint.

Relance de la croissance économique

La croissance du produit intérieur brut reprend conformément aux prévisions énoncées dans la stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Renforcement de l'autorité de l'État en vue de la gestion des ressources naturelles

Les concessions d'hévéas ont été renégociées pour les grandes plantations et les politiques réglementaires visant le secteur des plantations d'hévéas sont appliquées.

La loi forestière est appliquée.

Les activités de l'Agence pour la protection de l'environnement couvrent l'ensemble du pays.

Le respect du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley est effectif et contrôlé.

Gouvernance et état de droit^b

Réforme du secteur judiciaire

Le mécanisme d'instruction préalable des dossiers est défini et fonctionne.

La Commission de la réforme législative fonctionne.

L'École de la magistrature est créée et fonctionne.

Des mécanismes de responsabilisation sont en place pour la gestion des fonds versés ou confiés aux tribunaux.

Des services consultatifs juridiques sont proposés dans chaque comté.

Chaque comté dispose d'avocats commis d'office ayant les qualifications juridiques requises.

Le réexamen complet du système judiciaire et des tribunaux coutumiers est achevé et les modalités de mise en œuvre sont fixées.

Le nombre d'étudiants diplômés de la faculté de droit augmente chaque année.

	Élaboration de cadres d'application des plans stratégiques pour l'état de droit Accroissement sensible de la capacité des tribunaux de s'acquitter de leurs tâches dans les délais et conformément à la loi, réduisant ainsi le nombre de prévenus en attente de jugement
Réforme du système pénitentiaire	Démobilisation du personnel pénitentiaire : phase I – personnel ayant atteint l'âge de la retraite (65 ans) ou ayant accompli 25 ans de service; phase II – personnel ayant échoué à un examen écrit Des propositions relatives à la réforme du droit pénal en matière correctionnelle ont été soumises au Gouvernement. La droit pénal modifié a été approuvé par le Parlement. 500 agents formés et déployés
Promotion et protection des droits de l'homme	Il existe des établissements pénitentiaires dans chaque comté. La Commission Vérité et réconciliation fait rapport au Parlement conformément à son mandat. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme fonctionne. Le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme est élaboré et sa mise en œuvre entamée.
Évolution du processus de réconciliation	Existence de processus et de formation relatifs à la gestion des conflits à l'échelle nationale en vue de pallier les disparités sociales de longue date Des programmes locaux de relèvement et de réintégration sont proposés aux jeunes chômeurs dans les zones à haut risque. Consolidation du système des partis politiques Renforcement de la capacité législative d'examiner et d'adopter des lois
Tenue d'élections présidentielle et législatives libres et équitables	Adoption par le Parlement de toutes les lois pertinentes en vue de créer le cadre juridique pour la tenue des élections La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle et en mesure d'organiser les élections. Tenue d'élections libres et équitables
Réforme constitutionnelle	Les projets de loi portant modification de la Constitution sont soumis au Parlement. Le Parlement adopte les nouveaux textes portant modification de la Constitution. Tenue du référendum sur les amendements à la Constitution

Stratégie de lutte contre la corruption	La Commission de la lutte contre la corruption est créée et fonctionne. Application des recommandations formulées dans les rapports de la Commission générale de vérification
Réforme de la fonction publique	Le Code de conduite de la fonction publique est en vigueur. 100 postes pourvus selon les dispositions fixées par le Senior Executive Service Ajustement des effectifs de la fonction publique et amélioration des conditions d'emploi
Infrastructure et services de base^b	
Remise en état de l'infrastructure des transports	Réparation et entretien des principales voies stratégiques Adoption de mesures pour assurer la conformité avec le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
Élargissement des services de santé	Élargissement de l'ensemble minimum de services de santé et fourniture des prestations connexes par 70 % des établissements de soins Fourniture de meilleurs services, au plan de la qualité et du matériel, dans les 354 centres de soins existants Augmentation de 40 % du nombre d'agents de santé qualifiés à l'échelle nationale
Accès à un enseignement de qualité	Rénovation de 33 écoles primaires et 6 écoles secondaires; construction de 37 nouvelles écoles primaires et de 4 écoles secondaires Augmentation de 5 % par an des taux de scolarisation et d'achèvement des études, en particulier parmi les filles, à l'échelle nationale Augmentation de 10 % du nombre d'enseignants qualifiés dans les écoles

^a Objectifs clefs.

^b Critères contextuels.

Annexe II

**Mission des Nations Unies au Libéria :
effectifs de la composante militaire
et de la composante police au 2 février 2009**

Pays	Composante militaire				Composante police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police civile
Allemagne	0	0	0	0	0	5
Argentine	0	0	0	0	0	6
Bangladesh	11	9	2 376	2 396	0	17
Bénin	3	1	0	4	0	0
Bolivie	2	1	0	3	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0	11
Brésil	0	3	0	3	0	0
Bulgarie	2	0	0	2	0	0
Chine	2	5	558	565	0	20
Corée	1	1	0	2	0	0
Croatie	0	4	0	4	0	0
Danemark	2	0	0	2	0	0
Égypte	8	0	0	8	0	4
El Salvador	3	0	0	3	0	5
Équateur	2	1	0	3	0	0
États-Unis d'Amérique	4	4	0	8	0	15
Éthiopie	19	6	975	1 000	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	0	0
Fédération de Russie	5	0	0	5	0	12
Fidji	0	0	0	0	0	30
Finlande	0	2	0	2	0	0
France	0	1	0	1	0	0
Gambie	2	0	0	2	0	19
Ghana	12	6	699	717	0	44
Inde	0	0	0	0	122	0
Indonésie	1	0	0	1	0	0
Islande	0	0	0	0	0	2
Jamaïque	0	0	0	0	0	1
Jordanie	4	7	115	126	240	19
Kenya	0	2	0	2	0	21
Kirghizistan	4	0	0	4	0	4
Malaisie	10	0	0	10	0	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Malawi	0	0	0	0	0	5
Mali	5	0	0	5	0	0
Mongolie	0	2	248	250	0	0
Monténégro	2	0	0	2	0	0
Namibie	1	4	0	5	0	6
Népal	2	4	40	46	240	16
Niger	3	0	0	3	0	0
Nigéria	17	13	1 645	1 675	120	37
Norvège	0	0	0	0	0	10
Ouganda	0	0	0	0	0	15
Pakistan	15	12	3 369	3 396	0	22
Paraguay	3	1	0	4	0	0
Pérou	2	2	0	4	0	0
Philippines	3	5	163	171	0	7
Pologne	2	0	0	2	0	3
République de Moldova	3	0	0	3	0	0
République tchèque	0	0	0	0	0	5
Roumanie	3	0	0	3	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	2	0	2	0	0
Rwanda	0	0	0	0	0	5
Samoa	0	0	0	0	0	0
Sénégal	1	3	0	4	0	0
Serbie	6	0	0	6	0	6
Sri Lanka	0	0	0	0	0	8
Suède	0	0	0	0	0	20
Togo	1	1	0	2	0	0
Turquie	0	0	0	0	0	30
Ukraine	1	2	300	303	0	12
Uruguay	0	0	0	0	0	4
Yémen	0	0	0	0	0	7
Zambie	0	0	3	3	0	18
Zimbabwe	2	0	0	2	0	32
Total	169	104	10 491	10 764	722	503

